



Vote AG copropriétaires concernant l'élection des membres du conseil

Par LEFEVRE

Bonjour,

Vote AG copropriétaires concernant l'élection des membres du conseil syndical. En 2^{ème} lecture ne sont pas consultés ceux qui ont voté par correspondance. Est-ce normal? Merci.

Par Urbicande75

Bonjour,

Je crois que ça dépend si le formulaire de vote par correspondance a prévu cette 2^{ème} lecture. Je crois que certains syndic "oublient" de prévoir les 2^{ème} lectures sur les bulletins.

Par LEFEVRE

C'est exact : rien n'a été mentionné. Merci à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le vote par correspondance apporte certains progrès, mais il y a encore pas mal de "trous dans la raquette". Notamment en ce qui concerne le passage à l'article 25-1, et aussi pour les candidatures spontanées en séance.